

A-2- Gestion des pêches fondée sur les écosystèmes

La gestion des pêches fondée sur les écosystèmes (EBFM) ou (EBM) est une approche qui intègre les principes de gestion de l'approche écosystémique, mais en considérant les **frontières** écologiques et non seulement politiques. Elle tient aussi compte de la réponse des écosystèmes face aux perturbations environnementales. De plus, l'une de ses principales considérations est de conserver l'intégrité de l'écosystème **maritime** et **côtier**, afin d'assurer sa pérennité, dont dépend l'être humain.

L'approche traditionnelle pour la pêche, principalement fondé sur le **rendement équilibré maximal** qui tend, en priorisant la maximisation de la rentabilité des espèces, à la surpêche¹⁵, propose de surveiller presque uniquement les réserves de chaque espèces commercialisables en tant que réserves indépendantes. Cependant les espèces sont **interdépendantes** entre elles et avec l'ensemble de leur **écosystème**. Ne pas en tenir compte aggrave les impacts déjà important de la **surpêche** sur la partie de la sécurité alimentaire et de l'économie dépendante des activités de pêches dans le monde.

B- Gestion des forêts

L'approche écosystémique appliqué à la **foresterie** tient compte de la diversité des espèces végétale et animale d'une forêt, des communautés dépendantes des ressources forestières ainsi que des désastre naturels (surtout les **feux** et les **inondations**) qui sont assez fréquent pour être considéré comme faisant partie de l'écosystème d'une forêt.

En plus des contraintes économiques et légales, elle peu aussi tenir compte de l'âge des arbres d'une forêt par rapport à la vitesse et la méthode de coupe.

5- Facteur de variation de biodiversité

En plus des causes directes de la perte de biodiversité des gènes, des espèces et des écosystèmes, plusieurs facteurs profonds créent les conditions favorables à l'appauvrissement de la biodiversité.

Croissance démographique, distribution et structure de migration de la population sont les principaux facteurs de la dégradation de l'environnement, **une sorte de mauvaise empreinte écologique de l'Homme sur la terre**.

La terre compte six milliards d'habitants dont les quatre cinquième vivent dans des pays

en développement où se produira 95 pour cent de la croissance démographique qui sera enregistrée d'ici 2015. Des populations humaines nombreuses ont une incidence directe, par l'utilisation et la transformation des milieux naturels, et les zones urbaines ont aussi un effet indirect, par la demande de produits provenant des milieux naturels et de l'agriculture. Les ressources naturelles locales subissent, en outre, le stress de l'immigration en masse provoquée par les guerres et les troubles civils, ou encore les programmes de déplacement mis en place par les gouvernements ou la recherche d'emplois.

À tous les niveaux, la pauvreté et les inégalités conditionnent l'utilisation des ressources. Les populations démunies, sans accès aux ressources financières et humaines et sans droits de propriété assurés, sont souvent forcées de s'installer sur des terres inoccupées, des aires protégées ou des terres marginales : on estime que 60 pour cent de la population mondiale pauvre vit dans des régions très vulnérables du point de vue écologique. En l'absence de droits de propriété assurés sur l'utilisation des terres et de leurs ressources, ces personnes n'ont aucun intérêt à investir dans des pratiques de récolte durables.

Dans les pays en développement, politiques macro-économiques et pratiques commerciales ont des incidences graves sur la biodiversité parce que les revenus proviennent essentiellement de l'exportation des produits agricoles et des ressources naturelles. En conséquence, les ressources naturelles sont pillées pour des profits à court terme et bien peu d'avantages pour les populations pauvres qui dépendent de ces ressources pour vivre. Par ailleurs, les pratiques commerciales peuvent ouvrir la porte au commerce de biens obtenus illégalement qui côtoient les biens de provenance légitime. _ Les politiques nationales qui ne s'attaquent pas aux incitations perverses entraînent des pertes de biodiversité et des dommages écologiques à différents niveaux :

- l'exploitation et l'utilisation des terres en l'absence de droits de propriété ou lorsque les droits de propriété ne sont pas clairement établis, par exemple dans les réserves forestières isolées, entraînent l'utilisation non durable ;
- les subventions au développement agricole, à l'élevage et à d'autres systèmes de production intensifs ont abouti à des programmes de développement non durable et à des pertes importantes de biodiversité ;
- exclure les acteurs locaux du processus décisionnel concernant les plans d'occupation des sols et les programmes de recherche a pour effet de favoriser des groupes

extérieurs puissants qui pratiquent une récolte non durable au détriment des populations locales et de la qualité de l'environnement.

Toutes ces causes profondes de la perte de biodiversité démontrent à quel point une gestion améliorée des éléments constitutifs de la diversité biologique qui soutiennent le développement humain dépend de l'adoption de méthodes de développement durable qui tiennent compte des questions de gouvernance, de pauvreté et d'égalité.

Causes profondes	Causes directes	Perte de biodiversité
Changement démographique	Transformation de l'habitat	Perte de ressources génétiques
Pauvreté et inégalité	Utilisation et gestion non durables	Perte d'espèces
Politiques nationales publiques et marchés	Domestication	Déclin des populations
Gouvernement inefficace ou société non solidaire	Introduction d'espèces exotiques envahissantes	Dégradation des fonctions ou des processus des écosystèmes
Politiques et structures macro-économiques	Commerce des espèces	Changement social et distorsion du développement
Pollution	Structures de la consommation	Phénomènes naturels Changements climatiques

Pour la coopération au développement, l'enjeu consiste à faire en sorte que la biodiversité continue de fournir les biens et services nécessaires au développement humain. Pour cela, il convient de préserver un capital suffisamment vaste de ressources génétiques, de gérer les habitats naturels de manière durable pour maintenir les moyens de subsistance, en particulier dans les régions où la productivité agricole est faible. Il faut aussi s'attaquer aux activités qui ont des répercussions sur la biodiversité telle que la construction d'infrastructures, afin de prévenir ou d'atténuer les incidences négatives sur la diversité biologique et les communautés démunies.

Cela ne peut se faire que si le contexte institutionnel et les instruments politiques et de marché qui influencent les liens entre les causes directes et les causes profondes de la perte de

biodiversité et qui sapent les possibilités d'utilisation durable sont corrigés. L'essentiel, dans ce processus d'élaboration de politiques et de renforcement des capacités, consiste à essayer de garantir le partage équitable, à tous les niveaux de la biodiversité, des coûts et avantages réels. Il faudra pour cela promouvoir la décentralisation, renforcer les droits d'accès et de propriété relatifs à la terre et aux ressources pour les communautés qui en dépendent et définir des droits de propriété intellectuelle, entre autres, ainsi que renforcer les capacités qui permettront aux différents acteurs de participer et de négocier efficacement.

La disparition de la biodiversité est, en outre, accélérée par d'autres facteurs. Des phénomènes et cycles naturels, tels que l'oscillation El Niño de 1997/1998, sont responsables des graves incendies forestiers du Brésil et de l'Indonésie, et de la mortalité de plus de 50 % des récifs coralliens de l'océan Indien qui serait due à des changements de la température de l'eau. À une échelle encore plus vaste, l'activité humaine libère dans l'atmosphère des gaz à effet de serre et des gaz qui appauvrissent la couche d'ozone.

6- Etat de la biodiversité en Algérie

Les Espaces Protégés en Algérie

Grâce à sa riche biodiversité, l'Algérie se situe parmi les pays méditerranéens les plus originaux, sans égaux du point de vue bioclimatique, morphologique, floristique et faunistique.

Une telle diversité écologique a engendré une richesse de paysages et de milieux naturels de grande qualité, qui confère au Pays un patrimoine naturel exceptionnel.

La biodiversité algérienne est considérée parmi les plus élevées du bassin méditerranéen, grâce à la présence, entre autre, d'espèces très rares comme le Goéland d'Audouin, la Sittelle de Kabylie, le Phoque Moine et le Cerf de Barbarie.

Afin de protéger ce patrimoine national, l'Algérie a établi un réseau d'espaces protégés qui renferment des écosystèmes uniques et représentatifs de la diversité biologique du pays, conformément à la loi n°03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.